

Le Directeur

Arrêté N° 2019 – 06

Relatif au nombre de places au concours 4A (par mention)

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements;
Vu la délibération n°20181215-7 du conseil d'administration du 15 décembre 2018 relative au règlement du concours d'entrée en quatrième année ;
Vu l'article 3 de la 1^{ère} partie du règlement des études du diplôme de Sciences Po Aix.

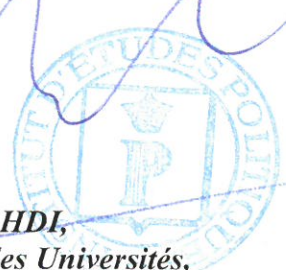
ARRÊTE

Article 1 : Le nombre de places ouvertes au concours d'entrée en 4^{ème} année du Diplôme est ainsi réparti :

Mention	Nombre de places
Direction de projets ou établissements culturels	4
Droit public	4
Relations internationales	14
Science politique	14

Article 2 : Le Directeur de la formation et des études et le Secrétaire Général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 16 janvier 2019.



Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE :

18/01/2019

DATE AFFICHAGE :

29.01.2019

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

25 rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 01 62/63 - Fax : 04 42 96 36 99
directeur@sciencespo-aix.fr - www.sciencespo-aix.fr